

Discours
SEUL LE PRONONCE
FAIT FOI

**Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication,
prononcé à l'occasion de la signature du contrat de filière du livre en
Aquitaine 2015-2017, mardi 25 novembre 2015 à Paris**



Monsieur le Président du Conseil Régional, Cher Alain Rousset,
Monsieur le Président du Centre National du Livre, Cher Vincent Monadé,
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles en Aquitaine, Cher Arnaud Littardi,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour la signature d'une convention qui marque une étape importante dans les relations entre l'Etat, l'un de ses opérateurs, et une Région - l'un des niveaux de collectivités locales partenaire des politiques culturelle, qui nous permet d'écrire ensemble une page nouvelle en matière de politique de soutien aux acteurs de la chaîne du livre.

Cette signature intervient alors que nous vivons un moment décisif pour nos politiques culturelles, à l'heure où la réforme territoriale engagée par le gouvernement modifie le visage de notre pays, à l'heure où nous opérons des choix pour faire évoluer les politiques publiques en rénovant les outils de notre partenariat, à l'heure aussi où les contraintes budgétaires qui pèsent sur les moyens de l'Etat comme sur ceux des collectivités rendent encore plus important un alignement de nos objectifs sur les politiques que nous souhaitons partager. Il est essentiel que nous nous engagions à construire ensemble l'avenir de nos politiques culturelles sur les territoires, puisqu'elles sont historiquement partagées entre nous.

Contact presse

Délégation à l'information
et à la communication
01 40 15 38 80
service-presse@culture.gouv.fr

C'est tout le sens de ce contrat territorial signé avec le CNL qui vient renforcer une volonté déjà ancienne de la Région et des services déconcentrés de l'Etat.

Je tiens à saluer l'engagement de la région Aquitaine et de sa structure régionale Ecla, ainsi que tous leurs représentants qui sont présents aujourd'hui, les services de l'Etat en région représentés par la DRAC, l'opérateur de ce Ministère dans le secteur du livre, le Centre national du Livre.

Tous partagent une même ambition : la volonté de développer les politiques culturelles de soutien aux acteurs régionaux de la filière du livre dans une démarche d'échange, de dialogue et de coopération.

L'accord-cadre que nous signons aujourd'hui témoigne d'une coopération importante, qui a vocation à se décliner dans les autres régions mais dont, en Aquitaine, les bases avaient été posées dès le précédent protocole Etat/Région, en 2007.

Pendant 7 ans, grâce à des échanges et un dialogue réguliers, la DRAC et la Région ont ainsi travaillé ensemble dans un climat de confiance pour aboutir au partage des expertises et à la mise en commun des diagnostics sur la filière du livre puis à l'instauration d'une instance de concertation permanente pour réfléchir ensemble à l'articulation et la complémentarité de leurs dispositifs respectifs.

Toute l'actualité du ministère de la Culture
et de la Communication

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Le périmètre de l'accord s'est progressivement élargi, et il inclut désormais l'ensemble de la filière : les auteurs, les éditeurs, les libraires. Elle continuera de démontrer, j'en suis sûre, durant les trois prochaines années l'efficacité de cette coopération au service du développement du secteur en Aquitaine.

Cette démarche inaugurée en Aquitaine a pu inspirer la réflexion engagée au sein du ministère de la Culture en matière d'économie du livre pour repenser les modalités de son action, pour lui donner une orientation plus territoriale en prenant plus fortement en compte les problématiques liées à l'aménagement culturel des territoires.

Cet exemple a en effet conduit le ministère de la Culture et de la Communication à proposer à différentes régions une démarche de contractualisation, les contrats de filière, visant à mieux articuler les actions de l'Etat et celles des exécutifs locaux en faveur des acteurs économiques de la chaîne du livre au niveau territorial.

Notre pays a toujours pu s'enorgueillir de son modèle culturel innovant et de ses grandes conquêtes culturelles. Ces conquêtes, menées par tous les niveaux de collectivités aux côtés de l'Etat, sont au fondement de notre histoire commune. C'est un remarquable exemple de cette capacité d'innovation qui nous réunit aujourd'hui.

C'est pour répondre à cette ambition et participer à ce mouvement, que le CNL a entrepris une révision générale de ses outils d'intervention pour déployer son action sur l'ensemble du territoire, l'irriguer en profondeur et mettre en œuvre de réels partenariats avec les collectivités.

Je tiens à saluer la mobilisation de son président, Vincent Monadé, qui a souhaité dès sa nomination engager le CNL dans ce mouvement de coopération. Il s'agit pour lui d'une véritable conviction.

Opérateur privilégié du ministère en matière d'aide à la filière économique du livre, c'est tout naturellement que le CNL vous a proposé un partenariat en faveur des librairies, acteurs prioritaire de l'attention du gouvernement depuis 2012.

C'est pour servir la même ambition d'efficacité, un important travail d'objectivation, d'évaluation et de redéfinition des moyens d'intervention en région a été réalisé ces derniers mois par les services de la DRAC et de l'agence Ecla.

Je tiens à les remercier pour leur engagement, qui a permis de faire aboutir ce projet qui trouve aujourd'hui sa concrétisation.

C'est précisément en ce sens que j'ai voulu aborder l'exercice de la revue des missions de l'Etat, non pas comme un sujet concernant uniquement le ministère dont j'ai la charge, mais bien comme une réflexion sur ce que seront demain nos politiques culturelles publiques.

Aujourd'hui c'est un partenariat avec une Région qui nous réunit ; je m'en félicite, mais nous savons bien que les politiques culturelles sont portées par l'ensemble des niveaux de collectivités locales, bloc communal, demain métropoles, départements, régions.

C'est pourquoi l'idée d'un pacte culturel, proposé par les associations d'élus lors du dernier CCTDC, lieu de concertation sans équivalent entre l'Etat et les collectivités en matière culturelle, me semble réellement fertile.

Je ne doute pas que la démarche qui se concrétise aujourd'hui fera école sur l'ensemble du territoire.

Si je tenais tout particulièrement à être parmi vous, c'est parce que cette démarche montre notre capacité commune à nous renouveler

La future loi NOTR préserve une spécificité de l'organisation du champ culturel qui est une reconnaissance de notre histoire commune, de nos engagements et de nos réussites mais nous devons faire preuve d'inventivité et de confiance pour que la culture garde toute sa place au cœur du développement de notre pays.

Je vous remercie.

Sur ce sujet, comme plus largement, je sais, mesdames, messieurs, pouvoir compter sur votre contribution, votre ouverture, votre esprit d'initiative.

Je veux, à nouveau, vous en remercier.